

**TSE****Transport Santé Express****FACTURE N° ZF07046625**Date Facture : **31/07/2025****Rappel : Changement de SIRET**Code interne : MABLISite : MABLINK BIOSCIENCE  
31 Rue Gorge de Loup  
69009 LYON**MABLINK BIOSCIENCE SAS**

MABLINK BIOSCIENCE SAS

Votre référence client : **9BT232** 69009 LYON

Votre référence TVA : FR93845257930

Service ADV :

Sarah GOUDIFA

Tél. 01 49 71 29 29

[sarah.goudifa@stars-services.com](mailto:sarah.goudifa@stars-services.com)

Page 1/1

Période : Juillet 2025

Référence	Désignation	Quantité	Prix HT	Montant HT
151	Prestations de transport de colis (Voir détails ci-joint)	1	225,33	225,33
989	Part Energie (4,0913%)	1	9,22	9,22
		Montant H.T. :		234,55 €
		T.V.A. à 20,00% :		46,91 €
		Montant T.T.C. :		<b>281,46 €</b>

Mode de Règlement : **Virement Sepa 30 jours****Nouveau RIB : FR76 3000 4028 1100 0113 4605 883 - Code BIC : BNPAFRPPXXX****Titulaire : TRANSPORT SANTE EXPRESS**

\*\*\* Merci de préciser votre 'N° de facture' sur votre ordre de virement afin de faciliter l'imputation de votre règlement \*\*\*

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code de commerce, les parties ne peuvent convenir d'un délai de paiement supérieur à trente jours à compter de la date d'émission de la facture, tout retard de paiement entraîne de plein droit le versement de pénalité d'un montant au moins équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal sans préjudice de la réparation, dans les conditions du droit commun, de tout autre dommage résultant de ce retard.

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, conformément à l'article D. 441-5, du code du commerce. Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Il n'est accordé aucun escompte pour paiement anticipé.

Nous attestons sur l'honneur que le travail est réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1121-10 à L 1221-12, L 3243-1 et 2, R 3243-1 et 2 du code du travail.

Les données d'émissions de CO2 suivantes vous sont communiquées à titre indicatif par type d'unité logistique transportée pour une distribution toute France, information de Niveau 2 : (Kg)  
PB04L : 2,148 | PB08L : 3,938 | PB15L : 7,877 | PB49L : 22,914 | CRT36L : 10,741 | DBX : 0,597

Date	N° Cmd	Détail Prest.	N° récép Colis	Nom Enlèvement	Ville Enlèvement	Nom Livraison	Ville Livraison	Réf. Client	Prix HT
10/07/25	8200876	COLIS	8200876E01 CRT01	MABLINK BIOSCIENCE	LYON 09	THERMO ELECTRON SAS	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	4200515656	75,11
<b>Total 10/07/25 : 75,11</b>									
23/07/25	8203878	COLIS	8203878E01 CRT01	MABLINK BIOSCIENCE	LYON 09	EVOTEC FRANCE - CAMPUS CURIE	TOULOUSE	4200522068	75,11
23/07/25	8203977	COLIS	8203977E01 CRT01	MABLINK BIOSCIENCE	LYON 09	MC2	AUBIERE	4200522069	75,11
<b>Total 23/07/25 : 150,22</b>									
<b>Total Facturé sur la période (Euros) :</b>									<b>225,33</b>